



DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CESSION D'UN VÉHICULE À L'ENTREPRISE PASSALACT

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

DGA Ressources et Relations aux administrés - Vie institutionnelle relations administrés - Secrétariat des assemblées
Numéro : 2022-D-323

LE PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

Vu les articles L 5216-4 et L 2123-18 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°156 du conseil communautaire du 2 avril 2015, portant adhésion à AgoraStore,

Vu, la délibération n°246 du conseil communautaire du 9 décembre 2021 portant délégation d'attribution du conseil au président,

Vu, l'arrêté n°99 du 23 mars 2022 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Gérard DEZIER en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

Vu, le contrat cadre de prestation de services conclu entre AgoraStore SAS et GrandAngoulême en date du 8 juin 2022,

DECIDE

Article 1^{er} – Suite à la mise aux enchères sur le site AgoraStore, est approuvée la vente d'un véhicule dont les caractéristiques sont les suivantes :

Libellé	Numéro d'immatriculation	Prix enchérit TTC	Numéro d'inventaire	Date d'achat	Valeur d'achat	Valeur nette comptable au 31/12/22
MIA Electrique - année 2011	BZ448HW	2 455 €	BPPAL2013R EPRI150	07/03/2012	22 488,82 €	0 €

L'entreprise PASSALACT située, 26 Rue de la Grange du Collège, 25000 Besançon se porte acquéreur de ce véhicule au prix 2 455 €.

Article 2 – La recette est inscrite au budget principal – article 775 – rubrique 0200.

Article 3 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 14 OCT. 2022

Pour Le Président,
Le Vice-Président,

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,

Le

Publié ou notifié,
Le 14 OCT. 2022

Le

14 OCT. 2022

Gérard DEZIER

